

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL de la  
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ  
Département de l'Oise  
Séance ordinaire du 15 avril 2025 à 19h**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025  
Reçu en préfecture le 18/04/2025  
Publié le 18/04/2025  
ID : 060-216003756-20250415-3\_2025\_04-DE

Nombre de membres  
- effectif légal 11  
- en exercice 11  
- présents : 07  
- pouvoirs : 02  
- suffrages exprimés : 09

Date de convocation  
08/04/2025  
Date d'affichage  
08/04/2025

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE - BOURDON - GOBET - DANGRÉAUX - VERNEY - VIGOGNE - BONICHOT

Absents excusés : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE - M. PARÉRÈS qui donne pouvoir à M. BONICHOT

Absents : Mme DUVAL - M. LEGRAND

**3.2025.04 : Présentation et vote du budget primitif 2025**

M. Didier BOURDON présente le budget primitif au Conseil Municipal : l'état prévisionnel a été communiqué aux conseillers avec la convocation.

**FONCTIONNEMENT** : Dépenses /Recettes : 550 272 €

**INVESTISSEMENT** : Dépenses/Recettes : 278 342 €

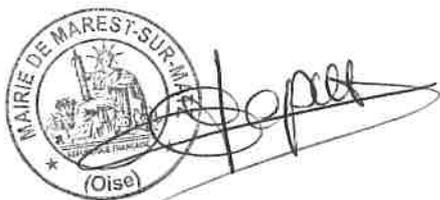
Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)